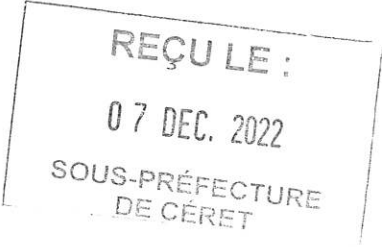


**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

**SÉANCE du 29 novembre 2022**

**Délib.2022 – 21**

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p>23 novembre 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf novembre à seize heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p><b>Nombre de membres</b></p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12</p>	<p><b>Membres présents</b> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme GUISET Danièle, Mme DADA Françoise, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme PISSON CECCALDI Eveline.</p> <p><b>Membre absent ayant donné procuration</b> : Mme KIMPE Astrid à Mme BARANOFF Brigitte</p> <p><b>Membres absents excusés</b> : M. Michel COSTE, M. VILA-PASOLA Marti, M. MAITRE Claude, Mme DEWANGEN Evelyne, Mme GUERRIER Annie.</p>
<p><b>Votes</b></p> <p>Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Date d'affichage</b></p> <p>7/12/2022</p> <p><b>Date de publication et de mise en ligne</b></p> <p>7/12/2022</p>	<p><b>Objet : Souscription auprès de la Société CONEXIO TELECOM d'un contrat de location de téléphonie et d'un contrat de service fixe internet mobile</b></p> <p>Madame Brigitte Baranoff, Vice-Présidente, expose au conseil que, suite au déménagement du CCAS dans ses nouveaux locaux au 12 Boulevard Clemenceau, le service informatique de la commune a été chargé de lancer une consultation auprès de différentes sociétés afin de pouvoir souscrire un contrat de téléphonie.</p> <p>Trois sociétés ont été consultées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ASC Electronique</li><li>- Orange</li><li>- CONEXIO Télécom</li></ul> <p>Compte tenu des critères de délai et de prix, elle propose au conseil de retenir la société CONEXIO TELECOM car c'est la seule société qui a proposé un déploiement de la fibre en 6 semaines (ASC proposait 11 semaines et Orange 13 semaines). C'est également la seule société qui a proposé une solution 100 % cloud qui réduit la partie investissement considérablement.</p> <div style="text-align: right;"></div>

Elle propose au conseil d'autoriser le président à signer avec la Société CONEXIO TELECOM :

-un contrat de location de téléphonie, pour une durée de 63 mois, sur les bases suivantes :

- Pack solution téléphonie comprenant :
  - o Solution serveur 3CX avec 5 licences 70 € H.T.
  - o 5 postes téléphoniques Yealink T54W 25 € H.T.
  - o 1 Licence SVI 10 € H.T.
  - o 5 Applications Smartphone et/ou PC offertes 0 €

-un contrat de service fixe internet mobile, pour une durée de 36 mois, comprenant :

- o Trunk SIP 2 canaux illimité fixe + mobile France + Fixe 70 destinations 50 € H.T.
- o Fibre FTTP 70 € H.T.
- o Frais mise en service fibre 300 € H.T.
- o Installation, paramétrage, formation 590 € H.T.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article R123-20 du Code de l'Action Sociale qui prévoit que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre d'action sociale,

**Après en avoir délibéré,  
le conseil d'administration  
décide à l'unanimité de ses membres présents**

-D'autoriser le Président à signer avec la Société CONEXIO TELECOM le contrat de location de téléphonie et le contrat de service fixe internet mobile tels que décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS  
Mme Brigitte BARANOFF



C.C.A.S.  
Mairie de CÉRET  
Pyrénées-Orientales  
Tél. : 04.59.87.00.00